

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION**
D01364-2026-003

Séance du 13 janvier 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE TREIZE JANVIER À 20 HEURES 30,
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2026.

Présents : CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé : CAVILLON Hervé (pouvoir à Jacques SALLET).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : VÉLON Guillaume.

OBJET : Ravinement des abords de l'espace culturel Maison COLIN - choix de l'entreprise.

M. le Maire rappelle que le problème de ravinement des abords du bâtiment de l'espace culturel « Maison COLIN » en cas de fortes pluies a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Différentes solutions proposées par la société SOCAFL, pour remédier à ce phénomène, avait été présentées lors de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2025.

La pose de bordures de type A2 avec l'installation d'un regard, la mise en place d'enrobé bicouche et de cailloux et une variante avec la création d'une grille en fonte de 60x60 avaient été retenues comme la solution la plus adaptée.

Il avait été proposé de solliciter des devis auprès d'autres entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Seules les entreprises SOCAFL et l'EURL Bresse Terrassement ont répondu :
SOCAFL : 3 552,00 € TTC,
EURL BRESSE TERRASSEMENT : 1 008,40 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le devis de l'EURL Bresse Terrassement pour la création d'un regard avec grille en fonte et la pose de bordures, pour un montant TTC total de 1 008,40 €;

PRÉCISER que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'EURL Bresse Terrassement pour la création d'un regard avec grille en fonte et la pose de bordures, pour un montant TTC total de 1 008,40 €;

PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 13 janvier 2026

Le Maire,
Jacques SALLET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du